



Paris, 10 janvier 2013

Chers amis, membres et futurs membres de la SFD !

Excellente année, à vous tous, et à ceux qui vous sont chers. Très bonne santé particulièrement, aussi bonne que celle affichée par notre belle Société Française de Dermatologie.

Je remercie pour toute l'aide qu'ils m'apportent déjà, notre nouveau Conseil d'administration et notre nouveau Bureau. Au quotidien, la SFD ne pourrait également fonctionner sans Brigitte ROY-GEFFROY, notre directeur exécutif, Marie-Jo DINANT et Sylvie FOJUTOWSKI dont le travail est majeur pour la SFD.

Juste élu Président de la Société Française de Dermatologie, je voudrais partager avec vous les orientations que je souhaite donner à ma mandature.

Environ 1 700 dermatologues sont membres de la Société Française de Dermatologie ; certains trouvent que c'est beaucoup. Personnellement, je pense que ce n'est pas assez et je souhaite rendre encore plus visibles les avantages à en faire partie. Notamment, je souhaite augmenter nos efforts en direction des jeunes dermatologues et des étudiants en dermatologie avec un vrai souci d'intégration. N'oublions pas que les juniors d'aujourd'hui seront les seniors de demain !

Les nouveaux statuts voulus par Pierre WOLKENSTEIN, poursuivis par Jean-Philippe LACOUR, pourront être présentés, je l'espère, en Assemblée générale en mai. Ils posent clairement la parité entre l'activité libérale, pour neuf membres, et l'activité hospitalière ou universitaire pour les neuf autres d'entre eux, avec un mandat de trois ans maximum pour le futur Président.

Enfin, la création de la Maison de la Dermatologie a été un succès. Preuve en est, elle est désormais un peu étroite et, j'espère concrétiser un achat immobilier en 2013 avec notamment la perspective de salles de réunion plus modulables, pour favoriser la participation de tous

Les événements organisés par la Société Française de Dermatologie en constituent les fleurons, et tout particulièrement les Journées Dermatologiques de Paris. Un séminaire d'état des lieux des JDP sera organisé en 2013. Il n'est pas question de changer ce qui fonctionne très bien depuis des années, mais de faire évoluer car il existe des marges d'amélioration. Ainsi, je souhaite une réflexion sur l'ouverture à une journée dédiée à d'autres spécialités (généralistes ou pharmaciens), une ouverture à l'Europe et une valorisation de l'après-JDP, car beaucoup d'informations transmises se perdent ensuite dans les limbes du Palais des congrès !

Les JDIP sont un succès. Notons que les trois composantes-le groupe Laser, le GDEC et le groupe de chirurgie de la SFD-ont été à nouveau extrêmement unies pour l'organisation et le programme du congrès de juin 2013

Les jeudis des 4 saisons se poursuivent en associant sessions scientifiques et transversalité. Il me semble que vous devriez y venir plus nombreux tout comme aux journées thématiques à venir - urticaire, psychodermatologie - ou à la Journée d'Actualité du groupe de cancérologie cutanée.

La Société Française de Dermatologie possède une expertise très enviée avec ses 24 groupes thématiques (GT). Le dernier né est le groupe de dermatologie infectieuse. Bienvenue au Club ! Le soutien logistique à ces GT, tant au niveau du site web qu'au niveau financier, sera poursuivi. L'activité du Conseil scientifique est majeure pour la SFD et je remercie ici son Président et ses membres. Une augmentation des moyens a été décidée (200 K€ pour chaque appel d'offres)- et, peut-être également, le choix de quelques thèmes prioritaires d'intérêt. L'appel d'offres libéral sera poursuivi avec une thématique utile pour l'activité libérale. Enfin, la création du fonds de dotation, élément très important de notre politique de recherche, sera soutenue activement.

Les Commissions sont d'ores et déjà un élément de soutien à la politique de la Société Française de Dermatologie et, parmi celles-ci, des nouvelles vont voir le jour :

- une Commission des groupes thématiques,
- une Commission Filière de soins des maladies rares en dermatologie (FIMARAD),

Il est indispensable également d'avoir une réflexion sur la gestion des liens et conflits d'intérêt, qu'ils soient industriels, académiques ou économiques, avec peut-être, la perspective d'une déclaration unique commune avec les institutions sanitaires. Bien sûr, il faut des liens transparents avec les partenaires industriels. Les cartes vont être rebattues avec la loi BERTRAND et le séminaire initié par Jean-Philippe LACOUR va nous aider à progresser dans nos partenariats.

La Société Française de Dermatologie se doit également de communiquer et d'enrichir les relations avec d'autres instances. Les Annales de Dermatologie en constituent un étendard et je salue le travail et le dynamisme du rédacteur en chef et de son équipe, dont témoigne le contenu. Le site web grand public constitue un élément très important de notre communication. Je vous engage à aller consulter la nouvelle version de notre site web professionnel car la version 2.0 a des fonctionnalités plus importantes, y compris pour les groupes thématiques qui peuvent désormais bénéficier d'un début de site spécifique.

Je souhaite qu'il y ait des relations importantes avec d'autres sociétés de dermatologie francophones et francophiles. La Société belge et l'EADV m'ont déjà témoigné leur volonté de rapprochement. Je vous rappelle que le Secrétaire général de l'EADV est français. Bien sûr, les liens avec le Maghreb, l'Afrique subsaharienne seront poursuivis et renforcés. A l'occasion du congrès mondial de dermatologie de Vancouver en 2015, une demi-journée sera organisée par la SFD.

Il est essentiel de renforcer les relations avec le professeur RodHAY, « Chair » de l'International Foundation of Dermatology, afin d'y développer notre soutien aux pays à faibles ressources, notamment francophones. De plus, un rapprochement avec des sociétés sœurs, comme par exemple, la Société de Recherche Dermatologique (SRD) est souhaitable.

Enfin, je souhaiterais que le Conseil de Coordination en Dermatologie (CCD), notre conseil national professionnel, trouve un apaisement et des projets en commun sans antagonisme entre instances. Quoiqu'il en soit, il faudra faire progresser les différents chantiers notamment :

- le centre de ressources et de preuves souhaité par la HAS,
- la défense des maladies sexuellement transmissibles et la vénérologie,
- la défense des actes comme la Photothérapie dynamique (PDT),
- le problème de matériovigilance.
- Le Développement professionnel continu (DPC).

En conclusion, je compte sur vous tous, libéraux, hospitaliers, Hospitalo-universitaires, syndiqués, non syndiqués, membres ou proches de l'être de la SFD, pour m'aider dans ces objectifs.

Très amicalement à vous toutes et tous.

Professeur Olivier CHOSIDOW

Président de la Société Française de Dermatologie

